

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Par courrier en date du 28 janvier 2009, Monsieur Jean-Yves ALEXANDRE, troisième adjoint, chargé de l'environnement, du développement économique du commerce et de l'artisanat a remis sa démission au motif qu'il ne pouvait plus cumuler ses tâches d'élu et son activité professionnelle.

Le Conseil municipal prend acte de la vacance d'un poste de conseiller municipal.

Le Maire rappelle alors le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet de compléter le Conseil Municipal et l'article L 270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux.

Le Maire déclare installer Madame Camille LECHEVAISTRIER suivant l'ordre du tableau.